

DÉCLARATION DE SERVICES AUX MEMBRES

1. OBJECTIFS

- Présenter clairement les services offerts à ses membres.
- Réaffirmer les engagements de l'organisation.
- Favoriser une relation transparente, respectueuse et durable avec toutes les personnes impliquées.

2. MISSION

ACLAM croit que la participation active à des activités culturelles parascolaires contribue au développement global et au plein potentiel des élèves. Ainsi, nous créons des occasions de partage et des espaces créatifs propices à nourrir les passions.

3. PRINCIPES ÉTHIQUES

Les membres du conseil d'administration et les membres de l'équipe de travail s'engagent à :

- Respecter la mission, les règlements généraux et les politiques d'ACLAM;
- Agir avec intégrité, honnêteté, loyauté et respect;
- Gérer de façon saine et transparente les subventions gouvernementales, les dons et les commandites perçues;
- Traiter autrui avec dignité, sans discrimination ni intimidation;
- Adopter un langage inclusif, bienveillant et exempt de propos haineux;
- Protéger la confidentialité des renseignements personnels;
- Organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne nuisent pas à l'exercice de ses fonctions;
- Encourager un environnement sain, sécuritaire et inclusif.

4. ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE CONFIDENTIALITÉ

Les membres du conseil d'administration et de l'équipe de travail s'engagent à :

- Assurer la sécurité et la confidentialité des renseignements obtenus ;
- Mettre en place des mécanismes afin de protéger les informations confidentielles ;
- Gérer de façon diligente, transparente et confidentielle les données;
- Assurer le traitement confidentiel des plaintes ;
- Recueillir seulement les données nécessaires ou utiles ;
- Appliquer la politique de confidentialité et de protection des renseignements personnels dans le respect des valeurs de l'organisme ;
- Agir avec respect et transparence lors de l'application de cette politique et dans le respect des Lois en vigueur.

5. ENGAGEMENTS EN MATIÈRE D'INTÉGRITÉ DES PERSONNES VULNÉRABLES

Les membres du conseil d'administration et de l'équipe de travail s'engage à :

- Appliquer la politique de vérification des antécédents judiciaires pour toutes les activités réalisées par ACLAM;
- Appliquer la politique de prévention contre le harcèlement psychologique et sexuel pour protéger toutes les personnes qui prennent part aux activités d'ACLAM.

6. GESTION DES PLAINTES

Tout commentaire ou plainte peut être transmis via le formulaire qui se trouve sur le site Internet d'ACLAM. Le traitement de cette plainte sera effectué de façon impartiale, respectueuse et confidentielle. Une réponse sera formulée dans un délai de 48 heures ouvrables suivant la réception.

Ce processus de gestion des plaintes vise à offrir un mécanisme simple et accessible pour traiter les plaintes formulées de bonne foi, qui portent sur des comportements, faits, décisions ou situations en lien direct avec les activités d'ACLAM.

Les plaintes doivent :

- Être fondée sur des faits réels;
- Relever d'actions qui relèvent des activités d'ACLAM ;
- Être écrite de façon constructive et respectueuse.

Ainsi, les éléments suivants ne seront pas traités via le processus de gestion des plaintes :

- Les commentaires généraux qui ne nécessitent pas de réponses;
- Les désaccords d'opinion sans fondement factuel;
- Les demandes de renseignements qui sont hors sujet;
- Les communications malveillantes ou abusives.

7. SERVICES OFFERTS AUX MEMBRES

ACLAM propose, entre autre, différentes activités à ses membres. Les exemples et dispositions présentés dans cette politique sont représentatifs, mais non limitatifs.

Le programme Secondaire en spectacle comprend :

- Un accompagnement régional;
- La réalisation d'outils promotionnels et organisationnels;
- La gestion et la mise à jour d'un site Internet comprenant l'accès à toute la documentation;
- Un événement provincial non compétitif, appelé le Rendez-vous panquébécois.

Le Réseau Improvincial comprend :

- La réalisation d'outils promotionnels et organisationnels;
- La gestion et la mise à jour d'un site Internet comprenant l'accès à toute la documentation;
- Des occasions de formations et d'échanges pour les adultes qui sont responsables de l'improvisation théâtrale dans leurs écoles;
- Un événement provincial non compétitif, appelé le Rendez-vous Improvincial.

La Communauté de pratique pour des écoles expressives comprend :

- Une programmation incluant minimalement 4 formations et 6 tables rondes virtuelles;
- La gestion et la mise à jour d'un site Internet comprenant l'accès à toute la documentation;
- Un événement provincial en formule biennale, le colloque pour des écoles expressives.

8. ENGAGEMENTS D'ACLAM ENVERS SES MEMBRES

ACLAM s'engage à offrir :

- Des services accessibles, inclusifs et équitables;
- Un accompagnement respectueux, professionnel et à l'écoute;
- Des démarches simplifiées et une communication claire;
- Une réponse rapide à toute demande ou préoccupation;
- Un environnement sécuritaire et propice à l'épanouissement des jeunes.

Déclaration adoptée par le conseil d'administration d'ACLAM	
Adoption	22 mai 2025 - RCA 25.05.22.09
Prochaine mise à jour prévue : 2029-2030	